



# 48 si ou l'annulation de votre permis de conduire

publié le 14/05/2015, vu 2011 fois, Auteur : [Cabinet GC](#)

**Qu'est-ce que le 48 SI ? C'est le courrier en recommandé avec accusé de réception redouté de tous les automobilistes ...**

## Qu'est-ce que le 48 SI ?

Le 48 si, c'est le courrier en recommandé avec accusé de réception redouté de tous les automobilistes et votre pire cauchemar si vous êtes un professionnel de la route.

Il vous est envoyé par le Ministère de l'intérieur dès que le solde de permis devient nul. Dans les 10 jours le postier frappe à votre porte pour vous faire signer cet arrêt de mort immédiat de votre droit de conduire.

En votre absence, un avis de passage est laissé dans votre boîte aux lettres et vous avez 15 jours montre en main pour aller retirer ce 48 si à votre bureau de poste.

Le 48 si peut être contesté devant le tribunal afin de récupérer les points perdus et par conséquent obtenir le droit de conduire à nouveau.

en savoir plus: <http://avocat-gc.com/permis/permis-annule/>

Cabinet d'avocat Gueguen-Carroll

42, rue de Lubeck 75116 Paris

Tel: 01.47.04.14.81

Email: [info@avocat-gc.com](mailto:info@avocat-gc.com)